

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD248

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

TITRE

Au titre du projet de loi, substituer au mot :

« AFB-ONCFS »

les mots :

« Office français de la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'établissement a été dénommé « AFB-ONCFS » à titre provisoire, afin que sa dénomination soit définie en concertation avec les parties prenantes.

Le nom qui a été retenu à l'issue de cette concertation est : « Office français de la biodiversité ».

Cet amendement propose donc de remplacer les mots : « AFB-ONCFS » par les mots : « Office français de la biodiversité » dans l'ensemble du projet de loi.